

**Annexe 1 :
Référentiel métier/fonction – mise à jour octobre 2021**

Fiche Descriptive d'Activité Dirigeant Adjoint	
Domaine d'activité : Direction	Filière : Dirigeants bénévoles
Niveau : 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/>	Qualification : Dirigeant Adjoint
Prérogative et supervision : L'adjoint apporte une participation active au fonctionnement de l'association (club, comité, ligue, FFA) sous la supervision du responsable des activités ou du comité directeur de l'association.	
Objectifs principaux de la mission confiée : L'adjoint actif contribue à la dynamique et à la vie de l'association et ainsi participe à la réalisation des actions de l'association sous la responsabilité d'un élu référent Il s'investi dans un champ d'action dans le respect du projet et des valeurs de l'association.	
Compétences : L'adjoint est capable d'apporter sa contribution en s'appuyant sur ses qualités et ses savoir-faire dans le respect du contexte associatif et des valeurs éducative du club et de la fédération.	
Savoirs : <ul style="list-style-type: none"> • connaissance de l'organisation du sport en France (association dans son environnement) • connaissance de l'environnement de l'athlétisme et du monde fédéral • connaissance du fonctionnement associatif • accompagner une équipe ou un groupe, notamment de mineur, sur une manifestation • respecter les règles de sécurité, les lois et l'environnement. • Apprendre à gérer les informations du club et des adhérents dans le Système informatique FFA 	
savoir-faire : <ul style="list-style-type: none"> • définir son rôle, travailler en équipe • définir les attentes autour de son rôle • définir ses responsabilités et agir en conséquence • Accueillir et informer les parents ou participants • respecter les consignes 	
Savoir être : <ul style="list-style-type: none"> • Ecoute • Disponibilité • Respect des décisions collectives • Représenter sa structure en interne et en externe • attitude et posture éducative • agir dans le respect de l'autre tout en garantissant sa propre autorité liée au rôle et responsabilités assumées. 	